

Phil Lawler tombe à bras raccourcis sur les Démocrates... anti-démocrates

Author : Rédaction RC

Categories : [Les "catholiques" d'Obama](#)

Date : 3 mars 2010

Après mon [article de ce matin](#) traitant de l'incroyable décision du procureur général du Maryland, je tombe, en lisant le site de [Catholic Culture](#), sur un excellent commentaire de **Phil Lawler**

– dont je vous ai déjà traduit une [très bonne analyse](#) le 13 février dernier

–, consacré à un autre procureur général, celui du Massachusetts cette fois.

Rapprocher ces deux faits, c'est s'apercevoir qu'il y a une sorte de complot dans le monde progressiste américain pour arriver à ses fins en traitant par-dessus la jambe l'électorat américain.

C'est pourquoi, sans doute, l'article de **Lawler** est titré « L'option anti-démocratique ». Lisons-le.

« "Les droits des homosexuels de par la loi, et non de par le vote" : c'est le titre d'un éditorial du **Boston Globe** ¹. Si on lit cela pour la première fois, on pourrait s'interroger de savoir comment les lois sont établies en démocraties, autrement que par le vote. Mais le sujet de l'éditorial étant le mariage entre personnes de même sexe, les règles habituelles

de logique, de rhétorique et de la théorie démocratique ne s'appliquent désormais plus.

Le procureur général du Massachusetts, **Martha Coakley** (qui a des raisons personnelles pour ressentir du mécontentement sur ce qu'il résulte de dépendre d'un vote à la majorité

²) conteste le **Defense of Marriage Act [DOMA]** ³. En renversant cette loi fédérale, raisonne-t-elle, un tribunal pourrait éliminer le conflit entre la politique

du Massachusetts qui autorise le mariage entre personnes de même sexe et la loi du **DOMA** pour laquelle les autres États ne sont pas obligés de reconnaître de tels unions.

Arrêtons-nous un instant pour quelques rappels.

Le **DOMA** a été adopté par un vote majoritaire au Congrès. La loi du Massachusetts autorisant le mariage entre personnes de même sexe a été établie par l'ordonnance d'un tribunal sans même

avoir consulté les électeurs. Vous voyez ainsi pourquoi **Coakley** et le **Globe** sont plus à l'aise avec la "loi" (en ce cas précis une loi imposée par un tribunal) que par des votes.

Coakley veut qu'un tribunal fédéral renverse ce que le Congrès a voté. Encore mieux : elle veut qu'un seul juge puisse décider de l'affaire. Et ce n'est pas tout : elle veut que le juge prononce son arrêt sans procès. L'éditorial du **Globe** explique son raisonnement : "*L'injustice de la loi est évidente*" ⁴.

Eh bien, parfait. Si cela est évident, pourquoi s'embêter avec un procès ? Pourquoi s'embêter

avec un tribunal ? Pourquoi s'embêter avec un vote démocratique ? La loi c'est – ou ce devrait être –

ce que **Coakley** et le **Globe** décident ce qu'elle doit être. C'est l'argument essentiel, exposé avec un camouflage remarquablement tenu dans cet éditorial, et en l'espèce dans l'action judiciaire de **Coakley**. »

Relisez-donc l'[article de ce matin](#) et dites-moi donc si je me trompe...

1. Du 28 février.
2. Cette Démocrate, pseudo "catholique", a été, contre toute attente, battue à l'élection sénatoriale partielle du Massachusetts destinée à pourvoir le siège laissé vacant par la mort du sénateur **Ted Kennedy**, par le candidat Républicain **Scott Brown** : un mini séisme politique aux États-Unis...
3. Loi fédérale votée le 21 septembre 1996 qui se réduit à deux points. 1. Aucun État de l'Union n'a besoin de considérer la relation entre deux personnes de même sexe comme un mariage, même si cette relation est considérée comme un mariage dans un autre État, et 2. Le gouvernement fédéral définit le mariage comme étant exclusivement l'union entre un homme et une femme.
4. Tiens ! Quel est l'homme politique français qui a évoqué « *la force injuste de la loi* » ?